



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : Le 23/04/2025.

**Conseillers en exercice** : 29 – **Présents** : 24 – **Votants** : 29.

*Arrivée de Madame COSTES Christelle.*

### **Présents :**

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, Mme COSTES Christelle, Mme POUPARD Elise, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, M. MADERES Olivier.

### **Pouvoirs :**

Monsieur VONTHRON Thibaut **pouvoir à** Madame CHAIGNON Emmanuelle - Madame PEREIRA LIMA Marie-Christine **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette - Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe **pouvoir à** Monsieur le Maire – Madame DUPRAT Valérie **pouvoir à** Monsieur MADERES Olivier – Madame MACIAS Claudy **pouvoir à** Madame VALLIER Martine.

Monsieur Didier GARCIA est désigné secrétaire de séance.

## **2026-2904 – 22 : Cession parcelles communales à la Communauté de Communes Médoc Estuaire**

*Rapporteur : Madame VALLIER Martine*

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession des parcelles AX 116 et AY 231 du domaine privé de la commune au bénéfice de la Communauté de communes Médoc Estuaire d'Arsac.

A la suite de la réunion, organisée par la Communauté de Communes Médoc Estuaire en date du 20/02/2025, en présence de Mme VALLIER et de M. MONTFORT, relative aux observations de la cartographie de zonage eau potable et sur les travaux issus des diagnostics eau potable et assainissement, il a été évoqué les problématiques de foncier pour les ouvrages eau et assainissement nécessitant de régulariser le patrimoine de la Communauté de Communes.

En effet, il s'avère que certains ouvrages de poste de relevage sont implantés sur le domaine privé de la commune.

Certains se situent sur de la voie et des espaces verts (La Tour Carrée, Piget), pour lesquels une convention d'occupation est privilégiée par la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la régularisation de ces fonciers.

Les parcelles concernées sont installées sur des espaces verts communaux (AX 116 - 22 m<sup>2</sup> - Boréales – chemin de Noël, AY 231 - 90 m<sup>2</sup> – Lataste – rue de Château Agassac) ; celles-ci nécessitent alors une cession à la Communauté de Communes.

La cession de ces deux parcelles à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation de la part du service des Domaines en date du 29/10/2025.

**Il a été émis un avis favorable à cette intégration.**

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **ACCEPTÉ** la cession à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus au profit de la Communauté des Communes Médoc Estuaire,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Vote du conseil municipal :

**Pour : 29** voix

**Contre : 0** voix

**Abstention : 0** voix.

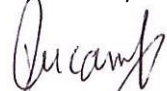
**Le Maire,**

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 29 avril 2026.

Le Maire,



Philippe DUCAMP



Le secrétaire,



Didier GARCIA